

votre correspondant :

---

Délégation Finistère Sud  
71, avenue Jacques Le Viol  
29000 QUIMPER  
02 98 95 93 33  
[delegation-29sud@eau-et-rivieres.asso.fr](mailto:delegation-29sud@eau-et-rivieres.asso.fr)

Monsieur Le Préfet

A Quimper, le 13 avril 2018

Objet : **Consultation du public – Enregistrement – Extension Gaec du Goyen Keramblévec**

Monsieur Le Préfet

L'association Eau et Rivières de Bretagne est agréée au titre de la protection de l'environnement, pour assurer « *dans l'intérêt général la protection, la mise en valeur, la gestion et la restauration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, dans une perspective de société écologiquement viable* », par arrêté préfectoral du 17 décembre 2013.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de nos observations dans le cadre de cette consultation publique sur le dossier du Gaec du Goyen Keramblévec à Pouldergat.

Le milieu impacté par l'activité de cet élevage est fragile (Zone Natura 2000) et des terrains se trouvent à proximité des rejets de la station d'épuration. L'exploitation de Kerviel en amont sur le bassin versant expose à une pression cumulative.

Le plan d'épandage présenté ne nous paraît pas cohérent car très morcelé et de ce fait difficilement contrôlable tout autant qu'exécutable dans les faits.

Plusieurs parcelles impactent les périmètres de protection des captages de St Ronan et Landudec et nécessiteraient un retrait de précaution.

D'autres sont proches du littoral et impacteront les eaux de baignades dans un secteur qui accueille pourtant beaucoup de pratiques de loisirs nautiques.

Ce type d'exploitation, on le sait s'appuie sur des cultures annuelles (essentiellement blé-orge puis maïs) très consommatrices en intrants chimiques ce qui est en total contradiction avec les orientations du plan éco-phyto.

Le dossier, indique page 43 qu'il n'y a pas de terre à plus 10 kms or Plovan est à 18 kms

Pour les riverains (2 familles à 100m) comme pour les exploitants, c'est inacceptable, vu la densité des exploitants dans ce hameau de Pouldergat . Un périmètre d'au moins de 300 m doit être établi autour. C'est un problème de santé publique.

.../...

• **Siège social**

7, place du Champ au Roy - 22200 Guingamp  
Tél : 02 96 21 38 77  
[www.eau-et-rivieres.org](http://www.eau-et-rivieres.org)

Comme souvent, la question des pollutions atmosphériques est éludée, il n'y a pourtant pas de lavage d'air et les animaux sont sur caillebotis intégral et l'ammoniac qui résulte de ce type d'exploitation n'est pas expertisé, il est pourtant connu que ce gaz est un fort précurseur de microparticules et qu'il retombe à 60 % dans les 30 premiers kms autour de son lieu d'émission concourant ainsi à l'acidification des sols et l'augmentation de l'eutrophisation.

Pour toutes ces raisons, Eau et Rivières de Bretagne donne un avis défavorable au dossier en consultation et vous demande de ne pas délivrer d'autorisation d'extension.

Pour Eau et Rivières de Bretagne  
Arnaud Clugery

